Le recensement citoyen, une étape obligatoire dès l'âge de 16 ans

Publié le : Lundi 18 Mai 2026 09:16
Clics : 521



Tous les jeunes Français doivent se faire recenser entre le jour de leur 16e anniversaire et les 3 mois qui suivent. Cette démarche peut être effectuée en ligne ou au sein de la mairie de la commune du domicile. *Service Public* vous explique comment procéder : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18650

Phoca PDF